



2021-2022
ÉDITION SPÉCIALE
ÉCO-DELÉGUÉS

TU AS ENTRE 11 ET 25 ANS ?

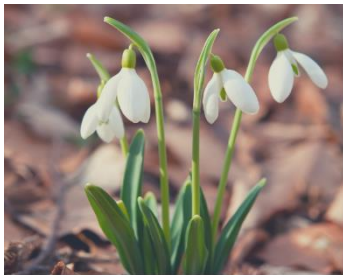
3 minutes maxi !

CONCOURS DE VIDÉOS NATURALISTES

DU 01 OCTOBRE AU 31 MAI



Ouvert également à tout établissement du secondaire ou de l'enseignement supérieur, ainsi qu'aux structures spécialisées et aux individus.



CONCOURS DE VIDÉOS
NATURALISTES

*Investissez votre rôle d'éco-délégué :
contribuez à faire connaître la nature près de
chez vous afin de mieux la protéger !*

ÉDITION 2021-2022

3 minutes maxi !

MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Les vidéastes doivent avoir entre 11 et 25 ans
- Remplir un bulletin de participation par référent pédagogique et un autre par élève
- Vidéo de 3 minutes maximum



- Ne pas diffuser des noms, prénoms et visages
- Propos naturalistes vérifiés sur un animal ou un végétal de votre choix
- Style documentaire animalier
- Bien sûr, l'humour est accepté !
- Télécharger la vidéo sur YouTube

Des questions ? Contactez-nous à : publication@fcpn.org



Règlement du concours de vidéos naturalistes CPN

Du 01 octobre 2021 au 31 mai 2022



Article 1 : Organisation

La Fédération Connaître et Protéger la Nature (FCPN) est une association d'éducation populaire reconnue d'intérêt général et agréée par le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Jury lors du festival international du film ornithologique de Ménigoute, elle y décerne chaque année un prix au meilleur documentaire à vocation pédagogique.

La FCPN organise, dans le cadre de son action d'éducation à la nature, un concours gratuit de vidéos naturalistes du 01 octobre 2021 au 31 mai 2022, à destination des jeunes de 11 à 25 ans, principalement des éco-délégués des établissements scolaires du secondaire.

Article 2 : Conditions générales de participation

2-1 Participants

Ce concours s'adresse :

- Aux **éco-délégués des établissements scolaires du secondaire** (collège, lycée général, lycée professionnel et technologique, lycée agricole) et leur référent pédagogique.

Mais également :

- Aux **étudiants** (lycée agricole et autres lycées, établissements de l'enseignement supérieur)
- Aux **élèves des établissements spécialisés** (IME, ITEP...) et leur éducateur
- Aux **membres des clubs Connaître et Protéger la Nature** et leur animateur
- Aux **jeunes souhaitant participer de façon individuelle**

Les participants devront être âgés **de 11 à 25 ans**, remplir un bulletin de participation et faire signer une autorisation parentale, pour les mineurs.

2-2 Objectifs du concours et engagements des participants

Ce concours a pour but de réaliser une vidéo documentaire sur la faune ou la flore, sur un sujet libre, dans le respect d'une éthique naturaliste et d'une prise de vue respectueuse de la vie sauvage.

La finalité de cette vidéo est de sensibiliser le public à la nature de proximité, en lui-apportant des connaissances, un éclairage, qui inciteront à plus de respect et de protection. **A l'heure de la 6^{ème} extinction des espèces, la participation à ce concours répond à un engagement citoyen des jeunes en faveur de la biodiversité et de sa préservation.** Elle constitue également un **support original pour aider les éco-délégués à remplir leur mission au sein de leur établissement.**

En participant à ce concours, les auteurs de la vidéo s'engagent à :

- En être les auteurs et détenir les droits et les autorisations de diffusion sur son contenu.
- Manifester un intérêt pour la biodiversité et à justifier d'un comportement naturaliste ne portant atteinte ni aux espèces vivantes, ni aux milieux naturels.
- Respecter toutes les réglementations en vigueur sur le lieu de prise de vue (non-déplacement d'une espèce protégée par la loi française par exemple).
- Procéder à une vérification préalable des propos naturalistes tenus dans la vidéo. Si la rigueur scientifique est de mise, un brin d'humour est bien-sûr possible, et même recommandé !
- S'engager dans la démarche pédagogique définie par le référent pédagogique du groupe, le cas échéant. Celui-ci peut s'appuyer sur les nombreux outils pédagogiques créés par la FCPN (à retrouver sur www.fcpn.org ou www.lesmalaimesjadore.org).

Article 3 : Inscriptions et date limite de participation

Les inscriptions et envois des liens vers les vidéos seront effectués **du 01 octobre 2021 au 31 mai 2022**.

Pour les scolaires, un bulletin d'inscription spécifique est à remplir par le référent pédagogique, ainsi qu'un bulletin pour chaque jeune participant, avec une autorisation parentale pour les mineurs.

Pour les participations individuelles, seul le bulletin d'inscription « jeune » est à renseigner.

Les bulletins d'inscription « [référént pédagogique](#) » et « [jeune](#) », sont à télécharger et devront être envoyé par mail à publication@fcpn.org

Article 4 : Caractéristiques de la vidéo et modalités de transmission

La durée de **chaque vidéo envoyée ne devra pas excéder 3 minutes**.

La présence éventuelle de titres, sous-titres ou de légendes devra être informative et anonyme, excluant tout signe distinctif, logo ou signature, dans le générique.

Les réalisateurs ne devront pas faire apparaître leur visage, ni mentionner leur nom.

Les vidéos seront filmées sur un Smartphone ou autre matériel de captation (Appareil photographique numérique, Caméra,...) et devront être mises en ligne sur la plateforme de vidéos YouTube.

Les réalisateurs transmettront ensuite leur lien à <mailto:publication@fcpn.org>

Article 5 : Jury et Prix

Un jury composé d'administrateurs et d'un parrain de la FCPN, attribuera un prix aux 3 meilleurs vidéos de chacune des 8 catégories suivantes :

Participation collective :

- Collèges
- Lycées

- Etablissements de l'enseignement supérieur
- Etablissements spécialisés
- Clubs Connaître et Protéger la Nature (CPN)

Participation individuelle :

- 11-14 ans
- 15-17 ans
- 18-25 ans

Les résultats seront communiqués le 30 juin 2022.

Les participants recevront ensuite un mail avec le palmarès du concours.

Les lauréats gagneront un lot individuel de documents et productions CPN, en fonction de leur âge, et des outils d'animation nature CPN seront également offerts au référent pédagogique pour les groupes gagnants.

Et pour tous les réalisateurs, parce que chez les CPN l'important c'est avant tout de s'impliquer pour mieux **C**onnaître et **P**rotéger la **N**ature, un petit cadeau CPN est prévu, pour les remercier de leur participation...

Les lots seront envoyés par voie postale à l'établissement scolaire pour les référents pédagogiques et à leur domicile, pour les jeunes, dans le courant de l'été.

Article 6 : Utilisation des liens Vidéos

Les participants autorisent l'utilisation de leur lien vidéo par la FCPN sur ses sites internet, réseaux sociaux et Newsletters.

Les films primés seront mis à l'honneur sur nos différents outils de communication numériques et papier.

La participation à ce concours ne peut donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.

Article 7 : Divers

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation de ce concours si les circonstances l'imposaient. Les participants disposent d'un droit de retrait ou de rectification concernant leurs données personnelles. En participant à ce concours, les auteurs déclarent accepter et respecter sans réserve le présent règlement par signature sur le formulaire d'inscription.

CONTACT CONCOURS :

Laura Dervin, chargée de communication
publication@fcpn.org